

Description du parcours:

Veillez suivre les panneaux suivants:



Le circuit permanent PW 006 forme une boucle reliant Clervaux au village bucolique de Munshausen. Il est donc possible de démarrer depuis ces deux entités. Le parcours survole la vallée formée par la rivière Clerve, qui serpente autour de Clervaux. Depuis Munshausen, plongez à travers les campagnes de l'Eislek vers la vallée. Ne manquez pas les reposants étangs de pêche de Reuler. Les panoramas sur Clervaux et surtout sur l'Abbaye si reconnaissable défilent. Ne manquez pas les reposants étangs de pêche de Reuler. Profitez de Clervaux avant de remonter vers l'Abbaye avant de découvrir les forêts giboyeuses autour de Mecher ainsi que la magnifique forêt de Poler qui entoure Munshausen, point d'arrivée et de départ. Profitez de la randonnée pour goûter aux produits locaux que les restaurateurs de la région mettent particulièrement en avant. Sur présentation des 3 contrôles, vous serez récompensés par votre cachet IVV.

Où s'arrêter en chemin ? :

- Découvrez l'offre gastronomique et les commerces toute l'année dans le centre de Clervaux
- Abbaye : boutique ouverte les après-midis et le week-end de 11h30 à 12h30 et les après-midis. Crypte et exposition photographique accessible tous les jours.
- Reuler : les étangs de pêche de Reuler vous permettent une pause bucolique
- Munshausen : Robbesscheier avec ses jardins, mini-ferme et restaurant de terroir.

Circuit permanent IVV - FLMP PW 006



Boucle de Clervaux –
Munshausen
13 km / +/- 3h30

L'achat des cartes de participation peut se faire toute l'année en deux endroits :

Tourist Center Clervaux
11, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
+352 92 00 72

Horaires :

D'avril à novembre : de 10h00 à 18h00 en semaine et 10h00 à 17h00 le week-end

De novembre à avril : de 10h00 à 17h00 en semaine et de 10h00 à 16h00 le week-end.

Centre Nature Robbesscheier
1, Frummeschgaass
L-9766 Munshausen
+352 92 17 45 1

Horaires :

D'avril à novembre : de 08h00 à 18h00 en semaine et de 10h00 à 17h00 le week-end

De novembre à avril : de 08h00 à 17h00 en semaine et de 10h00 à 16h00 le week-end.

Participation : 1,50 € par personne

Réglement: la Randonnée aura lieu conformément aux règlements de la FLMP - IVV.

Parcours : 13km - difficulté moyenne - parcours ouvert toute l'année - au risque propre

Contrôle: Les randonneurs mentionnent sur leur carte de participation leur nom, adresse et date de départ. Sur le parcours, le randonneur trouvera des points de contrôle. Les chiffres ou les lettres indiquées sur les panneaux sont à inscrire sur la carte de participation.

Validation IVV : Vous recevrez le cachet IVV sous présentation des 3 contrôles de la randonnée.

Assurance: Randonnée au risque propre des randonneurs.

